



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Manque d'effectifs en psychiatrie dans le département de l'Ain

Question écrite n° 35854

Texte de la question

M. Xavier Breton attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le manque d'effectifs en psychiatrie dans le département de l'Ain, à l'aune d'une crise sanitaire qui affecte considérablement la santé mentale générale. Au moins 5 % de la population adulte - soit plus de 24 000 personnes - est atteinte d'une pathologie psychiatrique grave, sans compter les troubles d'anxiété, du comportement ou encore liés aux addictions. La crise que l'on connaît depuis bientôt un an est une catastrophe sociale et est déjà la cause d'une forte progression de ces chiffres : les hôpitaux ont plus que jamais besoin de moyens, tant en termes de structures que de personnel. À l'heure actuelle, on ne dénombre que 6 à 7 psychiatres pour 100 000 habitants sur le département de l'Ain, contre 19 au niveau national. Doublié d'un manque d'infirmiers, ce déficit de médecins provoque un engorgement supplémentaire dans les hôpitaux, c'est pourquoi certains patients doivent attendre jusqu'à six mois afin de bénéficier d'un rendez-vous. Cette durée ne peut garantir un accès rapide et qualitatif à un soin psychiatrique pourtant essentiel, et qui sera l'enjeu majeur au sortir de cette crise aux multiples conséquences. Plus encore, les conditions de consultation sont telles que le rétablissement moyen de ces patients ne dépasse pas 13,5 %. Le renouvellement du personnel devient donc une nécessité dans un secteur aujourd'hui peu attractif, et dont le manque d'étudiants pèse sur la démographie. Afin de soulager les hôpitaux et améliorer la santé mentale des habitants, il demande donc quels moyens vont être mis en place pour pallier cette faible attractivité et résoudre ce manque d'effectifs, dont le préjudice subi par les soignants est une réelle difficulté.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Breton](#)

Circonscription : Ain (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35854

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 janvier 2021](#), page 630

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)